

connexion

édit



2024, c'est la nouvelle échéance de couverture en très haut débit (fibre) de l'ensemble du territoire de la Somme.

En 2015, lors de mon arrivée à la présidence de Somme Numérique, celle-ci était 2030. Il fallait, à mon sens, absolument réduire la durée de déploiement de la fibre dans le département car il y a une vraie fracture numérique dans les territoires les plus ruraux. Dans le même temps nous finalisons, avec nos partenaires, notre offre d'archivage électronique et celle de stockage de données que nous permettra notre futur Datacenter. En effet, la sécurité informatique devient de plus en plus une nécessité alors que les volumes de données sensibles stockés par vos collectivités augmentent en permanence. J'espère que cette troisième lettre d'information vous apportera un nouvel éclairage sur l'activité de notre syndicat qui vous propose toujours de nouveaux services pour répondre aux exigences légales et vous faciliter la gestion numérique de votre collectivité. Je reste, avec les collaborateurs de Somme Numérique, à votre écoute et votre disposition. Bonne lecture !

Cordialement.

Philippe VARLET

Président de Somme Numérique

La fibre Somme Numérique, déjà dans plus de 1 300 foyers samariens connectés !

« » Entretien avec **Michaël Caparros et Jérôme Cezarine**

L'année 2017 a été marquée par la commercialisation des premières prises de fibre optique chez l'habitant du réseau de Somme Numérique. C'est avec une immense satisfaction que nous avons pu constater l'appétence pour la fibre dans les communes déployées.

En effet, près de 600 personnes se sont déplacées lors du premier forum opérateurs dédié à l'information et à la commercialisation de la fibre. Les déploiements et la commercialisation de la fibre optique se poursuivront en 2018.

La commercialisation et le raccordement des abonnés sont confiés à la société Covage, titulaire de notre Délégation de Service Public. Nous avons rencontré Michaël Caparros, Responsable exploitation FTTH et Jérôme Cezarine, Pilote intervention FTTH chez Covage.

SN : En clair, comment connaître son éligibilité à la fibre ?

MC et JC : En partenariat avec les EPCI, Communes et SN, Covage met en place une série

de réunions publiques et forums opérateurs sur chaque territoire concerné afin d'informer la population des possibilités de raccordement à la fibre optique. Nous avons également sur notre site www.covage.com un onglet permettant de tester votre éligibilité.

À ce jour, 6 opérateurs sont présents sur le réseau de Somme Numérique : COMCABLE, VIDEO FUTUR, OZONE, NORDNET, K-NET, LA FIBRE CORIOLIS.

SN : Comment se passe un raccordement ?

MC et JC : Il suffit au client de choisir et de s'engager auprès de son opérateur qui passera commande d'un raccordement à Covage. Une fois la commande passée par l'opérateur, Covage prend en charge la demande, définit un rendez-vous et mandate le prestataire en charge du raccordement au domicile du client. Au départ du prestataire, les équipements sont opérationnels et configurés pour l'opérateur choisi par le client.



connexion

édit



2024, c'est la nouvelle échéance de couverture en très haut débit (fibre) de l'ensemble du territoire de la Somme.

En 2015, lors de mon arrivée à la présidence de Somme Numérique, celle-ci était 2030. Il fallait, à mon sens, absolument réduire la durée de déploiement de la fibre dans le département car il y a une vraie fracture numérique dans les territoires les plus ruraux. Dans le même temps nous finalisons, avec nos partenaires, notre offre d'archivage électronique et celle de stockage de données que nous permettra notre futur Datacenter. En effet, la sécurité informatique devient de plus en plus une nécessité alors que les volumes de données sensibles stockés par vos collectivités augmentent en permanence. J'espère que cette troisième lettre d'information vous apportera un nouvel éclairage sur l'activité de notre syndicat qui vous propose toujours de nouveaux services pour répondre aux exigences légales et vous faciliter la gestion numérique de votre collectivité. Je reste, avec les collaborateurs de Somme Numérique, à votre écoute et votre disposition. Bonne lecture !

Cordialement.

Philippe VARLET

Président de Somme Numérique

La fibre Somme Numérique, déjà dans plus de 1 300 foyers samariens connectés !

« » Entretien avec **Michaël Caparros et Jérôme Cezarine**

L'année 2017 a été marquée par la commercialisation des premières prises de fibre optique chez l'habitant du réseau de Somme Numérique. C'est avec une immense satisfaction que nous avons pu constater l'appétence pour la fibre dans les communes déployées.

En effet, près de 600 personnes se sont déplacées lors du premier forum opérateurs dédié à l'information et à la commercialisation de la fibre. Les déploiements et la commercialisation de la fibre optique se poursuivront en 2018.

La commercialisation et le raccordement des abonnés sont confiés à la société Covage, titulaire de notre Délégation de Service Public. Nous avons rencontré Michaël Caparros, Responsable exploitation FTTH et Jérôme Cezarine, Pilote intervention FTTH chez Covage.

SN : En clair, comment connaître son éligibilité à la fibre ?

MC et JC : En partenariat avec les EPCI, Communes et SN, Covage met en place une série

de réunions publiques et forums opérateurs sur chaque territoire concerné afin d'informer la population des possibilités de raccordement à la fibre optique. Nous avons également sur notre site www.covage.com un onglet permettant de tester votre éligibilité.

À ce jour, 6 opérateurs sont présents sur le réseau de Somme Numérique : COMCABLE, VIDEO FUTUR, OZONE, NORDNET, K-NET, LA FIBRE CORIOLIS.

SN : Comment se passe un raccordement ?

MC et JC : Il suffit au client de choisir et de s'engager auprès de son opérateur qui passera commande d'un raccordement à Covage. Une fois la commande passée par l'opérateur, Covage prend en charge la demande, définit un rendez-vous et mandate le prestataire en charge du raccordement au domicile du client. Au départ du prestataire, les équipements sont opérationnels et configurés pour l'opérateur choisi par le client.



+ 1 000 !

Le réseau fibre de Somme Numérique
fête son 1 000^{ème} abonné

Le 15 juillet dernier, Somme Numérique a vu son premier client raccordé à la fibre optique. Le 15 janvier dernier, soit six mois après le premier raccordement, le 1 000^{ème} client est raccordé sur notre réseau d'initiative publique.

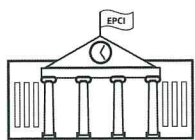
Aujourd'hui, ce réseau compte plus de 1 300 foyers utilisant la fibre optique que nous déployons.



Dernière minute

La Comité Consultatif France Très Haut Débit a validé le programme "Somme 100 % FTTH" de Somme Numérique dont l'ambition est d'apporter la fibre dans chaque foyer, entreprise, établissement public ou privé du département de la Somme d'ici 2024.

Qui fait quoi pour la fibre ?



L'EPCI : financeur et animateur

Par son adhésion au SMSN, l'EPCI délègue sa compétence d'aménageur numérique. Il participe au financement du déploiement du réseau de fibre optique et à la réalisation des travaux (suivi des réunions de chantier...).

SOMME NUMÉRIQUE : "creuset fédérateur"

Le syndicat mixte est l'organe responsable du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement numérique et le maître d'ouvrage de sa mise en œuvre. Il construit un réseau ouvert d'initiative publique en fibre optique, qui est loué aux opérateurs de télécommunications et peut être utilisé par les collectivités membres de Somme Numérique. Il représente ses membres dans la mise en œuvre d'une politique concertée autour de l'objectif de donner au département, à ses habitants et à ses territoires, les meilleures chances de bénéficier des services utilisant les réseaux de communications électroniques et en premier l'Internet à haut débit.



LA COMMUNE : un rôle indispensable

La mairie joue le rôle de facilitateur pour la réalisation des travaux de déploiement de la fibre optique, mais a également un rôle d'information aux administrés (avis à la population, notification des demandes d'autorisation de passage en façade...).



Découvrez IRIS

Une nouvelle plateforme d'accès à nos services pour les élus et les agents des collectivités

Cette nouvelle interface simplifiée et ergonomique propose :

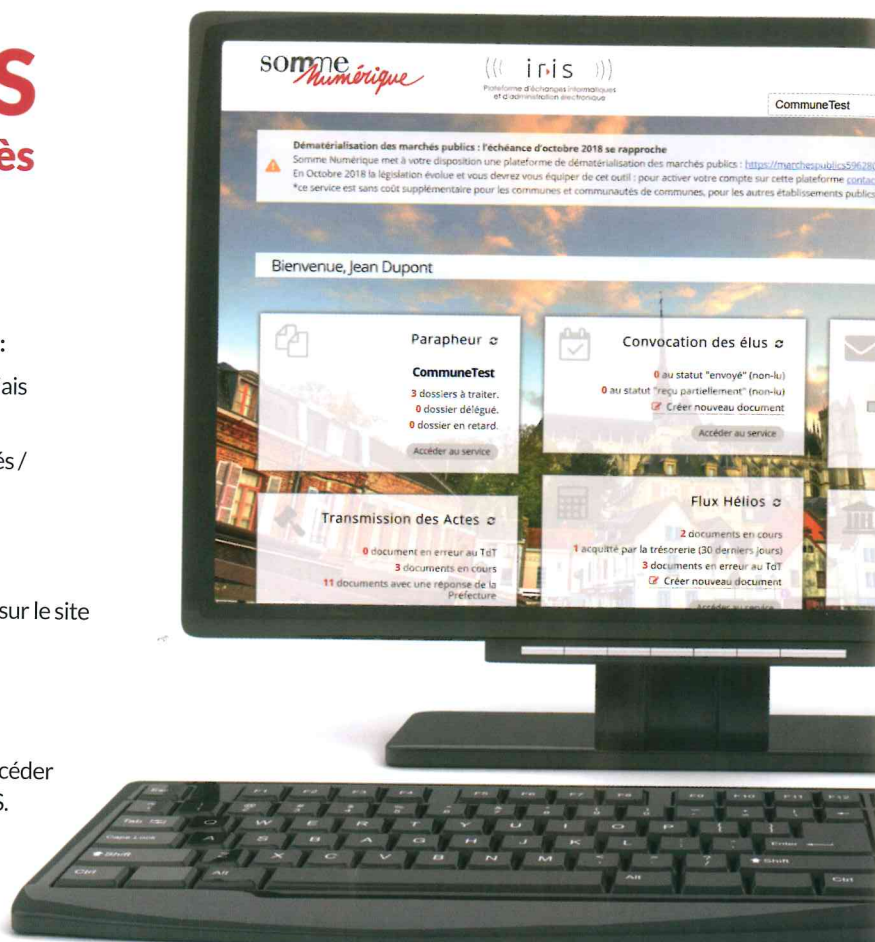
- La télétransmission des actes au contrôle de légalité par le biais des protocoles ACTES et ACTES budgétaires
- La télétransmission des flux comptables entre les collectivités / établissements publics et les trésoreries par le biais du protocole PESV2/HELIOS
- Un parapheur électronique pour signer électroniquement
- La dématérialisation des marchés publics et leur publication sur le site www.marchespublics596280.fr
- Un service de convocation électronique des élus
- La messagerie Zimbra

Un identifiant et un mot de passe unique vous permettent d'accéder à l'ensemble de vos services grâce à la nouvelle plateforme IRIS.

Pour bénéficier de ce service, contactez-nous :

j.sarnowski@sommenumerique.fr

ou l.cartier@sommenumerique.fr



Et qu'en pensent les utilisateurs ?

Entretien avec Céline Agil, secrétaire de mairie de Beaumetz et comptable pour la commune du Crotoy

? Quels sont les outils de Somme Numérique que vous utilisez ?

"Dans ces deux communes, j'utilise Pastell et le Parapheur électronique pour la transmission et la signature des flux comptables. J'utilise également le service de dématérialisation du contrôle de légalité à Beaumetz et parfois au Crotoy lorsque ma collègue est en congés."

? Êtes-vous satisfaite de ces services et que vous apportent-ils dans l'exercice de votre fonction ?

"Les services comme Pastell sont clairs et faciles d'utilisation. Le fait d'avoir le même outil dans plusieurs communes fait gagner du temps sur la formation et l'utilisation : je peux de partout voir ce qui se passe pour mes différentes collectivités."

? Que pensez-vous de notre portail iris.sommenumerique.fr ?

"L'arrivée d'Iris change un peu les habitudes. C'est une bonne chose de tout concentrer sur un seul portail avec un seul identifiant et mot de passe. Maintenant, il faut continuer dans ce sens en intégrant à cette plateforme tous les outils proposés par Somme Numérique."

? Que pensez-vous de l'accompagnement apporté par SN ? Pensez-vous qu'il y ait des domaines sur lesquels nous pourrions améliorer notre suivi ?

"J'apprécie la disponibilité des agents de Somme Numérique, il est facile de vous avoir au téléphone. Il faut poursuivre la mise en ligne de documentations et de tutoriels qui nous permettent de trouver facilement le mode opératoire des outils."



? Que pensez-vous de la sécurisation des données et de la confidentialité ?

"Il est important pour nos collectivités de disposer de sauvegardes locales, mais il est vrai que disposer de sauvegardes "déportées" rassure et se révèle utile en cas de problème dans les locaux."

"Accéder à ses applications depuis plusieurs endroits se révèle très pratique. Maintenant, il serait également intéressant de disposer d'espaces de stockage de données hébergés par Somme Numérique et accessibles de la même manière."

BIENTÔT !

Sécurisez vos données !

Chaque collectivité pourra prochainement sécuriser ses données en confiant leur sauvegarde à Somme Numérique, bénéficiant ainsi de données dupliquées, externalisées et sécurisées sur nos serveurs.

Ce nouveau service permettra de faire face à certaines difficultés (incendies, serveurs internes endommagés...), mais surtout de continuer à fonctionner en cas de sinistre.

Nous vous informerons du lancement de ce nouveau service courant second trimestre 2018.

Nous proposerons des moyens de stockage et sauvegarde adaptés à chaque type de collectivité, après un audit des équipements informatiques déjà en place. Le principe de notre intervention sera d'adapter la solution Somme Numérique à ce qui existe déjà, en minimisant l'impact sur les processus de travail.



Pour toute information concernant ce service, vous pouvez vous rapprocher de Lenny Cartier : l.cartier@sommenumerique.fr

Dématérialisation des marchés publics

L'échéance d'octobre 2018 se rapproche !

La réforme du droit de la commande publique est entrée en vigueur au 1^{er} avril 2016



Déjà à l'œuvre depuis quelques années, la transformation numérique de la commande publique doit s'accélérer rapidement pour être au rendez-vous des échéances européennes et des exigences nationales.

Dans la continuité de cette réforme et conformément aux nouvelles règles européennes, le décret n°2016-360 impose deux objectifs fixés pour le 1^{er} octobre 2018 :

- une complète dématérialisation des procédures de marchés publics ;
 - le déploiement d'une démarche d'open data sur les données essentielles des marchés publics et contrats de concessions.
- La dématérialisation revêt des formes différentes en fonction de l'étape concernée : préparation de l'achat, de procédure de passation, de procédure de contrôle, de suivi et d'exécution, de paiement ou d'archivage...

Nous vous suggérons fortement d'inverser la logique actuelle : considérer le flux dématérialisé comme la norme et le flux papier comme l'exception.

Pour vous accompagner, Somme Numérique propose à ses membres, ainsi qu'aux non-membres, la plateforme de dématérialisation : <https://marchespublics596280.fr>. Ce service est gratuit pour les communes et Communautés de communes de la Somme. Les autres collectivités peuvent accéder à ce service au tarif de 200 € HT par an.

Pour bénéficier de ce service contactez-nous sur l'adresse suivante :
j.sarnowski@sommenumerique.fr
ou l.cartier@sommenumerique.fr